

REUNION DU 27 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

Feuillet n° : 2019/

Le vingt-sept février deux mil dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 21/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents:13 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette LETANOUX,, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Roselin CAUGANT, Laurent MAUFRAS ,Arnaud COLLIN, Nathalie AUSSANT, Patrice GINGAT, Yannick DANIEL, Nadège LESSIRARD , Michel BOURDAIS -

Conseiller(s) absent(s) :Marielle Virloup, Patricia Carret qui a donné procuration à Laurent Maufras -.

Secrétaire :Mme Brigitte Nicolas .

Ordre du jour : - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 :- Vote des subventions communales 2019 :- Communauté d'agglomération : Schéma directeur cyclable :- Camping municipal : Renouvellement de deux emplois saisonniers ; - Aire camping-cars : tarifs et périodes redevance de stationnement ; - Décisions du maire par délégation du conseil municipal ; - Salle polyvalente : prêts gratuits ; - Personnel : modification tableau des effectifs ; Divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 28/11/2018 et signent le registre des délibérations.

N° 1-2019- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte NICOLAS, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Gérard BAUDRY après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		153 336,59	159 058,02			
Opérations de l'exercice	614 446,99	669 339,11	209 643,22	543 399,83	824 090,21	1 212 738,94
	614 446,99	822 675,70	368 701,24	543 399,83	824 090,21	1 212 738,94
Résultats de clôture		208 228,71		174 698,59		382 927,30
Restes à réaliser			368 876,00	61 059,00		2 612,90
TOTAUX CUMULES		208 228,71	368 876,00	235 757,59	0,00	385 540,20
RESULTATS DEFINITIFS		208 228,71	133 118,41			75 110,30

➤ BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		64 354,47	2 539,00			61 815,47
Opérations de l'exercice	53 042,10	80 406,28	0,00	2 539,00		29 903,18
	53 042,10	144 760,75	2 539,00	2 539,00	0,00	91 718,65
Résultats de clôture		91 718,65	0,00			91 718,65
Restes à réaliser			59 001,00		59001	
TOTAUX CUMULES		91 718,65	59 001,00	0,00	59001	91 718,65
RESULTATS DEFINITIFS		91 718,65	41 271,74			50 446,91

➤ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ONDES :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS

Résultats reportés	134 602,02		82 369,03	0,00	216 971,05	
Opérations de l'exercice		0,83		0,00	0,00	0,83
	134 602,02	0,83	82 369,03	0,00	216 971,05	0,83
Résultats de clôture	134 601,19		82 369,03		216 970,22	-
Restes à réaliser			22 960,00	76 900,08		53 940,08
TOTAUX CUMULES	134 601,19	0,00	28 428,95	0,00	216 970,22	53 940,08
RESULTATS DEFINITIFS	134 601,19		28 428,95		163 030,14	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus .

N° 2-2019 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé des comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

N° 3-2019 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 :

Mme Brigitte NICOLAS, présente les propositions de subventions 2018 examinées par la commission des finances. Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes:

Associations communales		
A CHACUN SON RYTHME	Course à pied	390,00
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien	402,00
A.P.E.S.B	Ation Parents d'élèves	1 007,00
AMICALE LAIQUE	Ation Parents d'élèves	1 007,00
AMICALE LAIQUE	Organisation fête 14 juillet	251,00
ACPG-CATM	Anciens combattants	250,00
ACCA	Chasseurs	256,00
Mam'zelle Coccinelle	Animations assistantes maternelles	100,00
Atio de Défense Bénédictine (ADB)	Lutte ctre le PPRSM	400,00
O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école	2 067,00
Sport Santé Seniors de la Baie	Danse, Gymn, ping-pong	250,00

Associations extérieures		
U.S.B	Football	833,00

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

D.D.E.N	Education nationale	20,00
SNSM	Sauvetage en mer Station Cancale	149,00
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale	60,00
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)	850,00
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire	200,00
COLLEGE ST JOSEPH	Voyage scolaire	200,00

Feuillet n° : 2019/

Article budgétaire :657361		
Cantine et garderie scolaires	Caisse des écoles	13 000,00
Article budgétaire : 657362		
Familles ayant droit via le CCAS	Centre aéré vacances (3€/jour)	400,00
Familles ayant droit via le CCAS	Ecole de musique de Cancale (20%)	200,00
	TOTAL	22292.00

N° 4-2019 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE :

La communauté d'agglomération a finalisé le schéma directeur cyclable dont les grands principes sont les suivants :

- Créer des maillages intercommunaux ; des maillages utilitaires (reliant des zones d'emplois ou des points d'intermodalité) et enfin des maillages de loisir et tourisme ;
- Equiper le réseau cyclable d'un jalonnement continu ;
- Equiper le réseau cyclable de points de stationnements « vélos » près des sites administratifs, équipements sportifs, gares, aire de covoiturage ;
- Développer des services annexes pour encourager la pratique du vélo (mieux communiquer sur le réseau et ses équipements) .

Le réseau cyclable projeté compte environ 278 km dont 173 restent à aménager. L'enveloppe budgétaire est estimée à 5 424 000€ .

A Saint-Benoît des ondes le schéma reprend simplement le réseau existant constitué par la voie verte et la RD 155 sur le bord de mer ; par le VC n° 1 (route des plateaux) ainsi que le VC n° 9 (rue de la baie) pour le rétro-littoral .

Le conseil municipal prend acte de ce schéma mais déplore l'absence d'une véritable prolongation de la voie verte jusqu'à St Malo .

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Conformément à la loi du 7/08/2015 la totalité des éléments du DOB doit être transmis aux communes membres de l'EPCI. Le maire expose ce document budgétaire et précise que le dossier est à la disposition des conseillers municipaux intéressés.

N° 5-2019 : RENOUVELLEMENT DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL :

Le maire propose d'ouvrir le camping du 15 juin au 15 septembre 2019 et de reconduire les deux emplois contractuels de gardiens et régisseur des recettes.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 , le conseil municipal,

- décide de créer deux emplois saisonniers de gardien du camping en vertu de l'article 3 alinea 2 (besoins saisonniers) de la dite loi durant la période du 11 juin au 20 septembre 2019;
- dit que ces agents seront chargés de l'accueil des campeurs, la tenue de la régie de recettes , l'entretien des bâtiments , de la surveillance du terrain de camping et des tâches s'y rapportant ;

- dit que la rémunération de chacun des deux postes sera fixée sur une durée horaire de 570h pour la saison et calculée au prorata sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 catégorie C ,indice brut 348 (5 741€ brut) ;
- dit qu'un supplément de 90h00 sera payé au régisseur titulaire pour la surveillance du fonctionnement de l'aire de camping-cars.

N° 6-2019-AIRE CAMPING-CARS : TARIFS ET PERIODES DE PERCEPTION DES REDEVANCES :

Les travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars et des bornes de paiement sont en cours . L'achèvement du chantier est prévu courant avril 2019 . L'aire de camping-cars sera équipée d'un horodateur pour l'encaissement du droit de stationnement et d'une borne de service pour la fourniture de l'eau et de l'électricité . Il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs et les périodes de facturation .

En préalable le Maire fait savoir que cette aire de stationnement est assujettie au paiement de la taxe de séjour forfaitaire perçue par la Communauté d'Agglomération et qui s'élève à 12.65€ par jour d'ouverture à titre payant.

Après délibération , le conseil municipal,

- Fixe les tarifs des redevances à :
 - * droit de stationnement : 7.00€ par période de 24h00
 - * borne de service : 3.00€ pour 100 litres d'eau et 10 minutes d'électricité à une puissance de 6 kwatt.
- Fixe la période du stationnement payant du 1er juin au 15 septembre .

N° 7-2019-DECISION DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL :

Le maire communique la liste des décisions prises depuis le 28/11/2018 :

- Arrêté du 11/02/2019 approuvant le contrat de communication des deux bornes de l'aire de camping-cars avec la société Urbaflux pour un montant annuel de 500€ HT .

N° 8-2019-PRET DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le maire propose le prêt gratuit de la salle polyvalente :

- Le 4 mai à l'Association Yezidis Breizh pour un repas en faveur de la préparation de l'accueil d'une famille kurde persécutée par Daech ;
- Le 12 mai à l'Association Rando Bien-être de La Gouesnière pour un repas à l'occasion d'une randonnée pédestre organisée dans le cadre intercommunal du marais blanc.

N° 9-2019-PERSONNEL COMMUNAL –MODIFICATION POSTE BIBLIOTHEQUE :

Après le départ de l'agent chargé de la bibliothèque, un agent contractuel a été recruté en novembre 2018 pour une période de 6 mois . Afin de pérenniser cet emploi et compte tenu des qualifications de l'agent en poste il y a lieu de créer un emploi d'assistant de conservation du patrimoine.

Après délibération le conseil municipal,

- transforme le poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 21/05/2019 pour une durée hebdomadaire de 12 heures ;
- modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Divers :

Ordures ménagères –amélioration des Points d'Apport Volontaire - Pose de colonnes semi-enterrées :La communauté d'agglomération propose de poser deux colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères à proximité des aires de pique-nique au droit des 6 et 23 rue du bord de mer . De plus trois colonnes seraient posées à l'intérieur du camping municipal , près de l'entrée , pour les ordures ménagères , les emballages et le verre et à l'entrée du parking de la salle polyvalente .Le conseil municipal autorise ces installations à la charge de la communauté d'agglomération et choisit les emplacements des futurs containers semi-enterrés.

Relais Assistants Maternels : Le relais petite enfance de la communauté d'agglomération assurera ses ateliers d'éveil à la maison des loisirs au 53 rue du bord de mer de 9h30 à 11h30 tous les 15 jours à compter du mercredi 15 mai 2019 .

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

PAPI & SLGRI : La création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de St Malo, Dol et Avranches devrait voir le jour d'ici la fin 2019 . Ce syndicat intercommunal sera chargé d'élaborer les PAPI (Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations d'intention puis de travaux) et assumera la responsabilité des digues et des ouvrages hydrauliques .D'ores et déjà une étude de dangers sur tout le linéaire de la digue va être lancée par les trois communautés et un technicien va être embauché prochainement.

Feuillet n° : 2019/

Pot illuminations de Noël : 49 maisons et commerces ont été sélectionnés .Un pot de remerciements sera offert le 17 mars à 11h00 à la mairie .

→* *Récapitulatif des délibérations* : n°s 01-2019 ;02-2019 ; 03-2019 ;04-2019 ;05-2019 ;06-2019 ;07-2019 ; 8-2019 ; 9-2019

→* *Signatures des membres présents:*

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette AUGEREAU	
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	
Marielle VIRLOUP	Absente
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Laurent MAUFRAS	
Patricia CARET	Procuration à Laurent MaufRAS
Yannick DANIEL	